

Direction de l'évaluation des risques

**Groupe d'expertise collective d'urgence**  
**« Contamination d'espaces publics extérieurs par le plomb »**  
**Saisine 2019-SA-0147**

**Procès-verbal de la réunion**  
**du 18 décembre 2019**

*Considérant le décret n° 2012-745 du 9 mai 2012 relatif à la déclaration publique d'intérêts et à la transparence en matière de santé publique et de sécurité sanitaire, ce procès-verbal retranscrit de manière synthétique les débats d'un collectif d'experts qui conduisent à l'adoption de conclusions. Ces conclusions fondent un avis de l'Anses sur une question de santé publique et de sécurité sanitaire, préalablement à une décision administrative.*

*Les avis de l'Anses sont publiés sur son site internet ([www.anses.fr](http://www.anses.fr)).*

**Etaient présent(e)s :**

- Membres du groupe d'expertise collective d'urgence (en audioconférence)
  - Céline BROCHOT
  - Robert GARNIER
  - Philippe GLORENNEC
  - Jean-Ulrich MULLOT
  
- Coordination scientifique de l'Anses (Unité d'évaluation des risques liés à l'air)
  - Guillaume PEROUEL
  - Guillaume BOULANGER
  - Valérie PERNELET-JOLY

**Etaient excusé(e)s, parmi les membres du collectif d'experts :**

- Laurent BODIN
- Florian COUVIDAT
- François GENSDARMES

**Présidence**

M. MULLOT assure la présidence de la séance pendant toute la durée de la réunion.

**1. ORDRE DU JOUR**

L'expertise ayant fait l'objet d'une finalisation et d'une adoption des conclusions et recommandations est la suivante : **« Contamination d'espaces publics extérieurs par le plomb » saisine 2019-SA-0147.**



Cette réunion est la 7<sup>ème</sup> et dernière audioconférence du GECU.

Les points particuliers examinés sont :

1. Revue des derniers points de discussion sur la base des éléments rédigés par la coordination scientifique (Données de la ville de Paris - Remise en suspension et inhalation (rédaction et tableau 3) - Modèles PBPK - Biodisponibilité /bio-accessibilité)
2. Revue des conclusions et recommandations du GECU

## **2. GESTION DES RISQUES DE CONFLIT D'INTERETS**

Le président, après avoir vérifié en début de réunion que les experts n'ont pas de nouveaux liens d'intérêts à déclarer, précise que l'analyse des liens déclarés n'a pas mis en évidence de risque de conflit au regard des points de l'ordre du jour mentionné ci-dessus.

## **3. SYNTHÈSE DES DÉBATS, DÉTAIL ET EXPLICATION DES VOTES, Y COMPRIS LES POSITIONS DIVERGENTES**

Le président vérifie que le quorum est atteint avec quatre experts sur sept ne présentant pas de risque de conflit d'intérêts.

Les modalités organisationnelles, l'argumentaire, les conclusions et recommandations de l'expertise réalisée en urgence seront détaillées au niveau de l'avis de l'Anses, publié sur son site internet.

La coordination présente une proposition de synthèse et des conclusions et recommandations du GECU. Le document a été transmis à l'ensemble des experts du GECU avant la séance et a fait l'objet de commentaires et de propositions de modifications. La coordination présente les parties concernées et procède à une relecture de chaque partie. Après discussion et validation collectives, les modifications sont faites en séance.

Les principales modifications portent sur les conclusions et recommandations du GECU.

Le président propose une étape formelle de validation. Il rappelle que chaque expert donne son avis et peut exprimer une position divergente.

Les experts adoptent à l'unanimité des présents les conclusions et recommandations de l'expertise relative à « la contamination d'espaces publics extérieurs par le plomb ».

Le groupe d'expertise collective en urgence adopte les conclusions de l'expertise et donne mandat à l'Anses pour les finaliser en déclinant les demandes d'évolutions formulées par les experts lors de la dernière réunion du collectif.

Le 18 décembre 2019